

## **Communications municipales à la séance du Conseil communal du 18 février 2016**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

### **1) Nouveau Règlement du Conseil communal d'Ecublens (nRCC) - Examen des amendements par le Service des communes et du logement (SCL)**

Dans un courrier daté du 22 décembre 2015, le SCL a informé la Municipalité que deux des amendements votés par votre Conseil, lors de la séance du 24 septembre 2015 (préavis n°2015/15), soulevaient des questions. Premièrement, le SCL a estimé que l'art. 56 du nRCC, permettant à une commission de proposer au Conseil communal de transformer la proposition d'un Conseiller, est contraire à l'art. 33 de la Loi sur les communes (LC), car seul ce dernier est habilité à le faire. Deuxièmement, l'art. 73 nRCC, bien qu'il ne soit pas formellement contraire à l'art. 33 LC, risque de poser des problèmes d'interprétation. Il en ressort que le nRCC, tel qu'adopté par votre Conseil, ne peut pas être approuvé en l'état par le SCL et doit donc être modifié. Par conséquent, la Municipalité établira, dans les semaines à venir, un nouveau préavis mettant en conformité les art. 56 et 73 nRCC avec la Loi sur les communes.

### **2) Label « Villeverte Suisse »**

La Ville d'Ecublens a déposé sa candidature afin d'obtenir la certification « Villeverte Suisse ».

Ce label a pour but de certifier la bonne gestion des espaces verts des villes suisses.

A partir de 2016, sous la responsabilité de l'Union suisse des services des parcs et promenades (USSP), le label « Villeverte » récompensera les villes qui tiennent en haute estime leurs espaces verts, qui les aménagent et les entretiennent dans ce sens. Ecublens sera une des six villes pilotes, tout comme Bâle, Lucerne, Winterthur, Nidau et Vernier.

La qualité de vie dans l'habitat urbain est étroitement liée à la disponibilité et à la qualité des espaces verts. Ces derniers façonnent l'image d'une ville et représentent visiblement son attractivité. Ils satisfont à un grand nombre de fonctions esthétiques, écologiques, sociales et économiques. Il convient de les garantir à l'aide d'une bonne conception et d'un entretien en fonction des besoins.

Le besoin croissant de la population d'avoir à disposition des espaces verts de haute qualité sera garanti par le label « Villeverte Suisse ». Une fois certifiées « Villeverte Suisse », les villes seront motivées à poursuivre leur gestion durable des espaces verts publics, partie intégrante de la politique urbaine. Le label est une récompense et une reconnaissance pour les villes dans lesquelles les zones de verdure occupent une place prépondérante.

Dans le cadre de cette labellisation, les éléments techniques seront élaborés et réunis, offrant ainsi aux villes les outils nécessaires pour pouvoir gérer leurs espaces verts de manière durable.

Le processus en trois niveaux de certification permettra aux villes d'améliorer petit à petit leur gestion des espaces verts :

- Bronze : Les villes satisfont au standard d'une gestion durable de leurs espaces verts.
- Argent : Les villes satisfont à un haut standard de la gestion durable de leurs espaces verts.
- Or : Les villes satisfont à un très haut standard de gestion durable, ainsi qu'aux exigences d'une exploitation écologique.

En plus du label de degré « Or », les villes peuvent être primées par le célèbre label « Bourgeon » de Bio Suisse. Les exigences de cette certification sont définies par Bio Suisse.

Dans notre Ville, un certain nombre de mesures pour l'obtention du label « Villeverte Suisse » sont déjà en place depuis des années, c'est pour cette raison que nous souhaitons acquérir cette distinction, reconnaissance officielle des efforts fournis pour garder des espaces verts dignes de ce nom.

La phase de certification, pilotée par le Service des travaux, se déroulera de 2016 à 2017.

### **3) Rapport de Valorsa SA sur la conformité des ordures ménagères**

Des tournées ont été réalisées par la société Valorsa SA, afin de contrôler la conformité des ordures ménagères (OM) pour la Commune. Ces dernières se sont déroulées les 23 et 24 novembre 2015.

Le taux de non-conformité autorisé par le périmètre se monte à 5 % des ordures. Le poids total des OM récoltées durant ces contrôles est de 15'980 kg, dont 37.5 kg sont non-conformes (sacs noirs et déchets en vrac). Ceci représente 0.2 % des déchets collectés, soit un pourcentage nettement inférieur au maximum autorisé.

La Municipalité est heureuse et fière de constater que les habitants d'Ecublens respectent le système de tri des déchets en vigueur.

### **4) Nouveau Travailleur social de proximité**

M. Matthias Wenger, Travailleur social de proximité (TSP) d'Ecublens, a débuté son activité le 1<sup>er</sup> février 2016.

Il est titulaire d'une Maturité fédérale de physique et applications mathématiques, ainsi que d'un Bachelor et d'un Master en sociologie de l'Université de Genève, Faculté des sciences économiques et sociales.

Son travail consistera à développer de nombreuses activités, extérieures au Centre de jeunes, au niveau de la collaboration intercommunale et intergénérationnelle, ainsi qu'analyser les problèmes de terrain au sein des quartiers.

M. Matthias Wenger devra mettre en place de nombreux autres projets dont l'insertion professionnelle, ainsi que diverses tâches sociales.

Il devra régulièrement rendre compte de ses activités à son Chef de service et à la Municipalité. Son travail de réseau sera important et ses tâches administratives conséquentes.

Dans l'attente de l'aménagement de son bureau, lequel se trouvera à la rue du Villars 11, l'intéressé partage le temps qu'il consacre aux tâches administratives entre Mon Repos et le Centre de jeunes.

#### **5) Travaux en vue de la création d'un bureau pour le TSP à la rue du Villars 11 à Ecublens**

Lors de sa séance du 7 décembre 2015, la Municipalité a chargé le Service des bâtiments (SBED) d'aménager un bureau afin d'accueillir le Travailleur social de proximité nouvellement engagé. Ce bureau sera aménagé dans un local disponible situé dans le bâtiment communal sis à la rue du Villars 11.

Les travaux nécessitent l'intervention d'entreprises externes et sont estimés à Fr. 15'000.- TTC. Ce montant n'est pas prévu au budget 2016 (compte n° 350.3141). Il figurera aux crédits complémentaires.

Les travaux d'aménagement sont actuellement en cours et le bureau sera disponible pour le début du mois de mars.

#### **6) Réfection des collecteurs - Tir-Fédéral RC 82**

Dans le cadre de la réfection des collecteurs communaux de la RC 82, la Municipalité a décidé d'adjuger au bureau d'ingénieurs Schopfer & Niggli SA la première phase d'étude du projet pour un montant de Fr. 11'500 TTC.

Ce montant sera comptabilisé dans le compte n° 460.5010.146, et financé par la disposition n°3 « Crédits d'études » du préavis de début de législature n° 15/2011.

#### **7) Bilan du fonctionnement du système de vélos en libre service à Ecublens**

Le Conseil communal a adopté, le 13 février 2014, le préavis n° 1/2014 pour l'aménagement d'une station de vélos en libre service (VLS) sur le territoire communal. L'installation de cette station dans le quartier du Croset a été mise en service en juillet 2014 et une inauguration a eu lieu le 17 septembre 2014 durant la semaine de la mobilité.

Le système de VLS fonctionne comme une location de vélos à partir de stations en libre accès. Munis d'un abonnement, les usagers empruntent un vélo à une station et le déposent dans une autre, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Le système utilisé est fourni par la société PubliBike qui s'occupe du fonctionnement et de la gestion du réseau et de ses utilisateurs.

Il est à noter que chaque habitant de la Commune peut bénéficier d'une subvention par le biais du « Fonds communal d'encouragement pour le développement durable » : à l'achat d'un nouvel abonnement PubliBike, la première année d'abonnement RegioPass d'une valeur de Fr. 35.- est remboursée.

Après plus d'une année de mise en service, un bilan du fonctionnement de la station est possible. Celui-ci est réalisé à partir des données fournies par la société PubliBike sur la base d'un sondage auprès des abonnés et de statistiques du réseau Lausanne-Morges pour les années 2014 et 2015.

Il ressort de ce bilan que :

- Les VLS sont utilisés principalement pour des déplacements pendulaires travail/étude (68 %) et pour des courses rapides (23 %). Leur utilisation est ainsi plus faible le week-end.
- Les utilisateurs sont majoritairement réguliers. PubliBike cherche par conséquent à mieux intéresser les utilisateurs occasionnels également.
- Les principales raisons de l'utilisation des VLS est de gagner du temps et de compléter les trajets en transports publics.
- Le réseau Lausanne-Morges compte 26 stations dont nombre d'entre elles sont concentrées sur le site des Hautes Ecoles. Il est le plus performant des réseaux PubliBike.
- En 2014 et 2015, le réseau Lausanne-Morges comptabilise plus de 70'000 emprunts pour plus de 10'000 abonnés, dont environ 400 hors campus des Hautes Ecoles. Près de 3'000 Pass journaliers sont vendus par année.
- 90 % des emprunts sont effectués par des étudiants du campus.
- La station du Croset a été utilisée plus de 1'000 fois de juin 2014 à septembre 2015.
- Les principales origines et destinations vers et à partir de la station du Croset ont été les stations de l'EPFL : Rivier, Piccard, Quartier Nord, mais également la gare de Renens.
- Un rééquilibrage des stations a lieu deux fois par jour, tous les jours de la semaine.

Afin d'améliorer le fonctionnement et l'utilisation des réseaux, PubliBike cherche à faire évoluer son modèle d'entreprise vers un système moins contraignant entre le vélo et la station (système d'accroche) et à intégrer de manière différente les collectivités dans le financement et les décisions de l'entreprise.

## 8) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

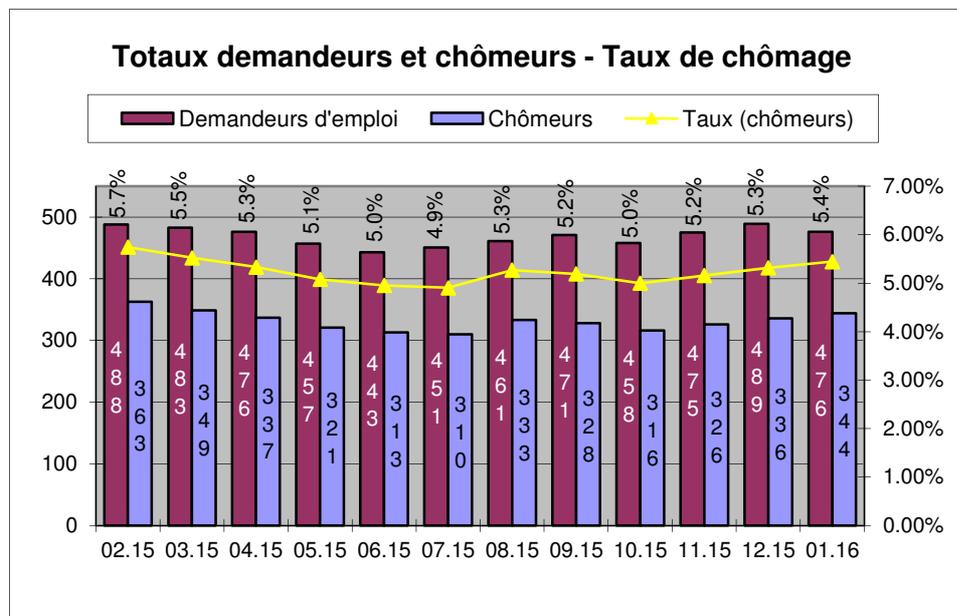
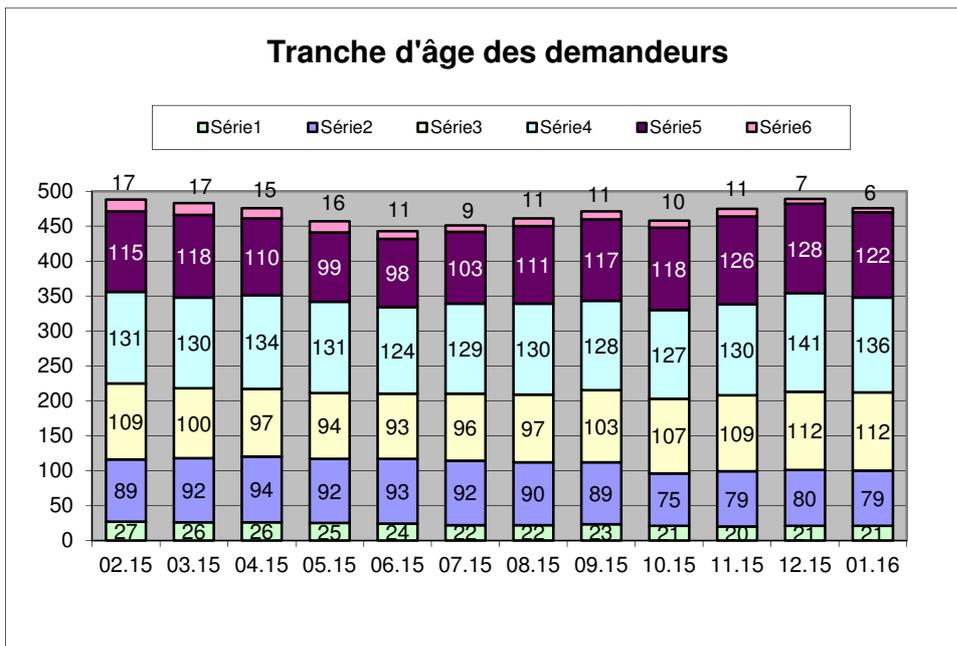
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP.

Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

[www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/](http://www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/)

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



## 9) Population

Situation au 31 janvier 2016 : **12'411 habitants** (12'292 au 31 janvier 2015).

*La Municipalité*